

Présentation de l'étude conjointe Hadopi-CSA sur les assistants vocaux et enceintes connectées

15 mai 2019 – Numa

Bonjour à tous et merci cher Roch-Olivier pour cette introduction que je partage en tous points.

Je me permettrais, pour ma part, de souligner trois éléments essentiels que cette présentation nous permet de mettre en lumière.

Premièrement, je souhaiterais, comme toi, me réjouir de la **qualité de notre collaboration institutionnelle**. Nous avons su nous saisir d'un sujet d'intérêt commun, nous avons su identifier nos compétences complémentaires et nous avons su, dans la durée et jusqu'à aujourd'hui en particulier, animer notre coopération en conjuguant les talents de chacune de chacune de nos 2 autorités et en faisant travailler en commun nos agents dans un bel esprit d'équipe.

Je suis fier, également, que nous ayons pu associer au sein de notre comité de pilotage **la Cnil, l'Arcep et l'Autorité de la concurrence**. Cette étude est **une belle démonstration de ce que nous pouvons faire ensemble**. On dit trop facilement, à propos des autorités de régulation, qu'elles fonctionnent en silos, campés sur leurs attributions sectorielles et incapables de valoriser leurs synergies. Nous prouvons, par ce travail collaboratif, que cette vision est fautive. Des modalités d'action en commun entre autorités existent déjà et sont mises en œuvre avec efficacité. Il nous appartient de mieux les faire connaître, comme nous le faisons aujourd'hui, et sans doute de les amplifier.

Deuxièmement, je voudrais redire toute **l'importance qui s'accorde à ce que nous, régulateurs, ayons une excellente connaissance des usages et de leur environnement technologique pour agir**. À l'Hadopi, c'est un peu notre « marque de fabrique ». Lorsque l'Autorité a été par le passé l'objet de polémiques et de remises en cause politiques ou institutionnelles, c'est son expertise technique et juridique qui lui a permis de continuer à défendre les missions que le législateur lui avait confiées. C'est cette même expertise qui lui

permet aujourd'hui d'être force de propositions quant à la façon dont ces missions devraient désormais évoluer pour mieux protéger la création et ses acteurs sur Internet.

Je trouve véritablement précieux que nous ayons pu nous intéresser dès à présent à un usage qui est encore émergent et qui, vous le verrez avec la présentation de l'étude, touche une part limitée d'internautes. Cela veut dire que les pouvoirs publics peuvent avoir une longueur d'avance sur les pratiques et prendre le temps de réfléchir à la meilleure façon de les accompagner, de les encadrer et, si nécessaire, de les réguler. Nous nous inscrivons dans cette logique, qui donne toute sa place à la capacité d'anticipation pour rendre plus pertinente l'action publique.

Troisièmement, je voudrais dire que **l'approche que nous avons développée, fondée sur la réflexion et la collaboration, est selon moi la bonne pour envisager l'avenir de notre régulation numérique.** Nous savons que nous devons réinventer certaines de nos méthodes de régulation pour qu'elles soient adaptées à l'évolution rapide et constante des outils technologiques et des usages qu'ils permettent: notre régulation doit être souple ; elle doit aussi être experte, pour que nous soyons des interlocuteurs crédibles et respectés des grands acteurs internationaux du numérique ; elle doit être puissante pour lutter contre ceux qui organisent à dessein la prolifération des contenus illicites. Elle doit enfin être agile, pour que le régulateur puisse accompagner les internautes sur Internet, qu'il s'agisse de les aider à se saisir de toutes les opportunités qu'il offre, comme de les protéger des risques qu'il présente parfois ou de les responsabiliser contre des pratiques prédatrices. **C'est un défi à la fois difficile et exaltant à relever. Il nous faut le relever ensemble, au service d'objectifs communs, et toujours, de l'intérêt général qui est l'ADN d'institutions publiques.**

Ainsi, je souhaite comme toi, cher Roch-Olivier, que cette collaboration se poursuive et se développe, et je ferai mes meilleurs efforts pour que l'expertise et l'expérience acquises par l'Hadopi sur les usages numériques puissent nourrir utilement les réflexions des pouvoirs publics sur l'avenir de la régulation et continuer à fonder une politique publique de lutte contre le piratage, plus que jamais nécessaire à la défense de la création.

Je laisse, pour la présentation détaillée de l'étude, la parole à Hervé GODECHOT, membre du CSA, président du groupe de travail «diffusion, distribution et usages numériques » et à Louis de BROISSIA, membre du Collège de l'HADOPI, que je tiens tout particulièrement à remercier ainsi que les équipes de la direction des études et de l'offre légale sous l'autorité de Raphaël BERGER.